

Indsponibilite carte grise +accident

Par aioli, le 05/08/2009 à 14:14

Bonjour, j'aurais aimé un renseignement. voila quelques temps que j'ai recu un signification d'huissier concernant l'indisponibilté du certificat d'immatriculation de mon vehicule . le soucis c'est que j'ai eu un accident recemment avec ce vehicule et qu'il est estimé par l'expert non reparable.... jJ'aurais aimé savoir si quelqu'un pouvait me renseigner sur la suite des evenements du fait de cet acte d'huissier car l'asurance me propose une indemnisation du vehicule mais je ne sais pas si cet indisponibilite d'immatriculation pose probleme pour cela....

Par Tisuisse, le 08/08/2009 à 11:59

Bonjour,

POur quel motif votre carte grise est "indisponible" ?

Par aioli, le 08/08/2009 à 23:13

bonjour,

elle est indisponible pour un dette locative ...